



ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation
sur la D137 du PR 000 + 0456 au PR 000 + 0470
Schirrhoffen

Tél. : 03.88.63.20.61

Courriel :
secretariat.mairie@schirrhoffen.fr

Le Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le code de la voirie routière et le code rural,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers lors des travaux sur la D137 du PR 000 + 0456 au PR 000 + 0470, sur l'ouvrage d'art du Fallgraben, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1

A compter du Lundi 27 Avril 2026 et jusqu'au Vendredi 12 Juin 2026 inclus, sur la D137 au niveau de l'ouvrage d'art du Fallgraben, dans les deux sens de circulation, sur la commune de Schirrhoffen, la circulation est interdite à tous les véhicules.
Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D137, D37, D1063, D138, via les communes de SOUFFLENHEIM,

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue, par le Centre Routier Alsace de SOUFFLENHEIM en ce qui concerne la signalisation de déviation et par l'entreprise CRREO en ce qui concerne la signalisation de chantier sous le contrôle du Centre Routier Alsace de SOUFFLENHEIM.

.../...

Article 3

Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation.

Article 5

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6

En cas d'intempéries ou de problèmes techniques, la période des travaux initialement prévus est prorogée du nombre de jours nécessaires à la résolution des problèmes, dans la limite de 5 jours ouvrés.

En cas de recours à cette disposition, le pétitionnaire sollicitera l'avis du Centre Routier Alsace concerné qui informera l'ensemble des destinataires de l'arrêté pour le prolongement de la période des travaux.

Les dispositions d'exploitation prennent fin après la dépose de la signalisation

Article 7

MM.

Le Chef du Centre Routier Alsace de Soufflenheim
Le Commandant de Groupement de gendarmerie du Bas-Rhin
Le Maire de la commune de SCHIRRHOFFEN
Le directeur de l'entreprise CRREO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à SCHIRRHOFFEN, le 9 avril 2026
Le Maire,
Lionel DOLT

DESTINATAIRES :

MM.

Commune de SOUFFLENHEIM
Conseillers d'Alsace du canton de Bischwiller
Etat-major de la RT-NE de METZ
Gendarmerie - Brigade de Bischwiller
Gendarmerie - Brigade de Soufflenheim
PC Routes - Inforoute
Région Grand Est / Pôle transports
Service d'Aide Médical d'Urgence du Bas-Rhin (SAMU 67)
Service Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS)
Service Routier Alsace d'Haguenau
Union Régionale du Transport d'Alsace (URTA)
Le Chef du Centre Routier Alsace de Soufflenheim
Le Président de la CAH
Le service des Ordures Ménagères
Commune de SCHIRRHEIN

**Service Routier Haguenau
Centre Routier Alsace Soufflenheim**

Projet N° 2026-0245

Objet : D137 - Travaux sur ouvrage d'art Fallgraben a Schirrhoffen

Planning et phasage sommaire

Date des travaux : **A compter du Lundi 27 Avril 2026 et jusqu'au Vendredi 12 Juin 2026 inclus (47 jours),**

Mode d'exploitation retenu

Article 1

A compter du Lundi 27 Avril 2026 et jusqu'au Vendredi 12 Juin 2026 inclus, sur la D137 au niveau de l'ouvrage d'art du Fallgraben, dans les deux sens de circulation, sur la commune de Schirrhoffen, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D137, D37, D1063, D138 via les communes de SOUFFLENHEIM.

